



CONSEIL d'ADMINISTRATION de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36

PROCES-VERBAL

SEANCE du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le deux mars à dix sept heures quinze, le Conseil d'Administration de l'Agence Technique Départementale 36, convoqué le 9 février 2026, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de M. François DAUGERON.

Etaient présents : 12 sur 16

AVISSEAU François
BELLUROT Nadine
CHENE Jean-Pierre
DAUGERON François

DOUCET Claude
ELION Virginie
FLEURET Marc
LACOU Lydie

MAUBOIS Philippe
MAYAUD Gérard
MONJOINT Chantal
PETIPEZ Florence

A donné pouvoir : 1

BLONDEAU Gérard à DAUGERON François

Etaient absents excusés : 3

BRANCHEREAU Carole

CAMUS Jean-Louis

LANGLOIS Gaston

ORDRE du JOUR

1- Approbation du rapport d'activités 2025

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Agence, le conseil d'administration est compétent pour approuver le rapport d'activités de l'année écoulée.

Après avoir entendu l'exposé du Président, aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Le rapport d'activités 2025 est approuvé par 13 voix, aucune abstention ni vote contre.

2- Convention relative à l'intervention de la Direction des Routes du Département au profit de l'ATD36

Les moyens de fonctionnement de l'Agence sont mutualisés avec ceux du Département affectés à la gestion du patrimoine routier départemental. Ainsi, les agents de la Direction des Routes répartis sur l'ensemble du territoire départemental interviennent suivant les demandes au plus près des besoins. Afin de poursuivre cette mutualisation en 2026, il est nécessaire de fixer par convention les moyens humains qui seront mobilisés sur les missions de l'Agence.

Après avoir entendu l'exposé du Président, aucun membre n'ayant d'observation sur le projet de convention, il est procédé au vote.

Le Président du Département, M. Marc FLEURET ne prend pas part au vote.

La convention relative à l'intervention de la Direction des Routes du Département de l'Indre auprès de l'ATD36 est adoptée par 12 voix, aucune abstention ni vote contre.

La séance est levée à 17 heures 40.

Fait à CHATEAUROUX, le 2 mars 2026

Le Président de l'ATD36



François DAUGERON